



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 8 juillet 2016

N° 2016-409

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 8 juillet 2016 Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	Délibération N° 2016-409
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

Développement du réseau de transports en commun - 3ème phase du tramway de l'agglomération bordelaise - Création de la ligne D sur le territoire des communes de Bordeaux, du Bouscat, de Bruges, d'Eysines et du Haillan - Déclaration d'utilité publique - Demande de prorogation - Enquête parcellaire - Approbation - Autorisation

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2010/0130 du 26 mars 2010, Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015) a été autorisé à requérir la Déclaration d'utilité publique du projet de création de la ligne D du tramway de l'agglomération bordelaise.

C'est ainsi qu'à l'issue de l'enquête publique, prescrite du 30 mai 2011 au 13 juillet 2011, Monsieur le Préfet a prononcé, par arrêté du 30 novembre 2011 :

« Article premier : sont déclarés d'utilité publique au profit de la Communauté urbaine de Bordeaux, les travaux nécessaires à la création de la ligne D du tramway de l'agglomération bordelaise sur le territoire des communes de Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Eysines et Le Haillan ».

Ces travaux déclarés d'utilité publique ont vocation à permettre la construction d'une nouvelle voie de tramway d'une longueur de 10 km environ, qui reliera la place des Quinconces à Bordeaux au lieu-dit Cantinolle (commune d'Eysines). Le tracé, qui se situe sur les communes de Bordeaux, du Bouscat, de Bruges, d'Eysines, empruntera les voies suivantes : le cours de Tournon, la place Tourny, la rue Fondaudège, la rue Croix de Seguey, l'avenue de la Libération, la route du Médoc, l'avenue de l'Hippodrome, la rue Jean Jaurès, la rue du tronc du Pinson, la rue André Blanc, l'avenue de Picot, la rue Gabriel Moussa, la rue du Dées et l'avenue du Taillan-Médoc jusqu'au lieu-dit Cantinolle.

La mise en œuvre du projet déclaré d'utilité publique nécessite que Bordeaux Métropole dispose de la maîtrise des emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet de la ligne D du tramway déclaré d'utilité publique. Les acquisitions foncières sont réalisées soit à l'amiable, au vu de l'estimation de France domaine, en fixant les indemnités, y compris les indemnités accessoires prévues par le Code de l'expropriation, quel que soit leur montant, soit le cas échéant par voie d'expropriation.

Pour poursuivre la réalisation du projet, 140 propriétés environ restent à acquérir concernant sur le territoire des communes du Bouscat (une cinquantaine de dossiers), de Bruges (une trentaine de dossiers) et d'Eysines (une soixantaine de dossiers).

Or, les acquisitions des immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération ne pourront être effectuées, dans leur intégralité, dans le délai de 5 ans de validité de la déclaration d'utilité publique, qui arrivera à échéance le 30 novembre 2016, en raison de l'annulation de la DUP (Déclaration d'utilité publique) par un jugement du tribunal de Bordeaux en date 23 octobre 2014 qui a impacté la poursuite de l'opération. La DUP a été rétablie par un arrêt de la Cour d'appel en date du 21 juillet 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L121-5 du Code de l'expropriation, il est possible de solliciter, pour une nouvelle période de 5 ans, la prorogation de la validité de l'arrêté préfectoral de Déclaration d'utilité publique précité au profit de Bordeaux Métropole.

Cette prolongation constituant un préalable indispensable à l'achèvement des travaux, il paraît opportun d'en saisir Monsieur le Préfet.

En parallèle, il convient de solliciter auprès de Monsieur le Préfet la prescription de l'enquête parcellaire afin de poursuivre le processus en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L121-5, L131-1 et R131-1 et suivants du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU la délibération n°2009/0708 du 6 novembre 2009, approuvant l'arrêt du dossier définitif du projet de développement du réseau de transport en commun ;

Vu la délibération n°2010/0130 du 26 mars 2010 autorisant Monsieur le Président à requérir la déclaration d'utilité publique du projet de création de la ligne D du tramway de l'agglomération bordelaise ;

VU l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique en date du 30 novembre 2011 ;

VU le dossier d'enquête parcellaire, consultable à la Direction des infrastructures et déplacements de Bordeaux Métropole, immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE des acquisitions foncières restent à effectuer préalablement à l'achèvement des travaux de réalisation de la ligne D du tramway, déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 30 novembre

2011 ; que seule une déclaration d'utilité publique permet de poursuivre ces acquisitions par la voie de l'expropriation ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2011 a une durée de validité de cinq ans ;

CONSIDÉRANT QU' il convient donc de requérir la prorogation de la validité de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 30 novembre 2011 afin de permettre à Bordeaux Métropole de poursuivre les opérations ;

CONSIDÉRANT QU' il convient également de solliciter du préfet la prescription de l'enquête parcellaire relative aux immeubles à acquérir pour permettre la réalisation de la ligne D du Tramway ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à requérir de Monsieur le Préfet, la prorogation de la validité de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 30 novembre 2011 ;

Article 2 : d'approuver le dossier d'enquête parcellaire concernant les communes du Bouscat, de Bruges et d'Eysines ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à requérir de Monsieur le Préfet l'ouverture de l'enquête parcellaire relative aux emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet de la ligne D du tramway.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur COLOMBIER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 JUILLET 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 19 JUILLET 2016	Monsieur Michel LABARDIN